



## FONDATION DEVOIR DE MÉMOIRE-HAÏTI (DDM-H)

#40, rue Chavannes, Pétionville, Haïti

[gbsales@devoirdememoire.ht](mailto:gbsales@devoirdememoire.ht)

(509) 3661-8013

Au nom de la Fondation Devoir de Mémoire-Haïti, je remercie les différentes organisations telles que le Haut-Commissariat des droits de l'homme des Nations Unies, La MINUJUSTH, le PNUD, l'Union Européenne et le Comité National pour la Justice Transitionnelle de nous offrir cette tribune du jour pour parler de notre devoir patriotique qu'est le travail de mémoire et surtout pour demander des actions concrètes et ponctuelles pour la réconciliation nationale.

Distingués invités,

Aujourd'hui, c'est avec le cœur chargé d'émotion que je viens vous parler en ce jour du 26 avril, jour consacré par décret présidentiel, « **Journée Nationale du Souvenir à la mémoire des victimes de la dictature** ». Comment aujourd'hui ne pas se rappeler plus particulièrement de ce vendredi **26 avril 1963**, où pour beaucoup de familles, beaucoup de pères et de mères, et beaucoup d'enfants le destin a basculé. Oui, il y a **56 ans** aujourd'hui, notre pays a sombré dans la terreur, dans l'angoisse du lendemain, dans la barbarie et dans l'incertitude par la folie d'un seul homme, d'un tyran qui s'appelait François Duvalier.

Depuis 6 ans déjà, nous à la Fondation DDM-H, nous sommes engagés dans ce travail de mémoire car nous déplorons le fait qu'Haïti soit l'un des pays où la mémoire s'est endormie et où les consciences sommeillent encore et où l'on vit comme si de rien n'était.

Et nous voici aujourd'hui, **56 ans** après, avec ce triste constat : toujours pas de reconnaissance des faits, toujours dans l'ignorance de la vérité, toujours pas de justice, et toujours pas de lieux de mémoire. Tout est fait et orchestré pour effacer la mémoire et pour que cette sombre tranche de notre histoire, tombe dans l'oubli. Or selon le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, tout peuple a le droit de savoir, a le droit à la justice, a le droit à la réparation et le droit aux garanties de non répétition par l'avènement de réformes institutionnelles.

Oui aujourd'hui, **56 ans** après, le peuple haïtien attend encore la vérité sur cette tranche de son histoire. Oui 56 après, nous attendons désespérément l'établissement d'un État de droit qui nous garantirait la justice et la non-répétition de ces actes barbares. Oui nous attendons le rejet pur et simple de ce système arbitraire, de cette machine infernale qui n'ont que trop duré ; oui, nous attendons la mise en place d'une nouvelle manière de gouverner, qui rétablirait l'autorité de l'État et qui favoriserait la réconciliation nationale.

Le devoir de mémoire consiste donc, selon le centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, « en la connaissance par un peuple de l'histoire de son oppression. Une telle connaissance appartient à son patrimoine et comme telle doit être préservée par des mesures appropriées. Conserver les archives et les autres éléments de preuve se rapportant aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et contribuer à faire connaître ces violations est un devoir qui incombe à l'État. Le devoir de mémoire se veut alors une précaution utile permettant de se prémunir contre le développement postérieur de thèses négationnistes ou révisionnistes ». Thèses qui semblent vouloir se développer dans notre pays. Il permet de préserver la mémoire collective de l'oubli.

Par ailleurs, le devoir de mémoire n'a rien à voir avec la revanche et encore moins la vengeance. Le devoir de mémoire est une pratique de recherche historique pour la connaissance des faits dans leurs moindres détails : il faut établir qui a tué qui, où, quand, comment, pourquoi, pour une personne comme pour plusieurs millions ; il faut nommer les bourreaux et les juger si possible, pour qu'ils sachent que la société leur reproche leurs crimes. Il faut aussi célébrer les anges gardiens, ceux qui, au mépris de leurs propres vies, sont venus en aide à des victimes ou se sont interposés entre bourreaux et victimes. Il faut comprendre pourquoi c'est arrivé, quels mécanismes sociaux conduisent des êtres

DEVOIR DE MÉMOIRE - HAÏTI



## FONDATION DEVOIR DE MÉMOIRE-HAÏTI (DDM-H)

#40, rue Chavannes, Pétionville, Haïti

[gbsales@devoirdememoire.ht](mailto:gbsales@devoirdememoire.ht)

(509) 3661-8013

humains à sombrer dans la barbarie. Le devoir de mémoire est aussi une pratique de support aux survivants ; une reconnaissance importante de leurs souffrances passées et présentes. Ensuite, il faut éduquer, en permanence ; c'est une manière de forcer une société à voir et à reconnaître ses pires horreurs.

Jusqu'à aujourd'hui, aucun bourreau de la dictature des Duvalier, ou des autres pouvoirs qui ont suivi, du Conseil National de Gouvernement à nos jours en passant par Préval et Aristide, n'a jamais exprimé un regret, n'a jamais demandé qu'on lui pardonne quoi que ce soit, n'a jamais reconnu aucun tort. Au contraire ! Ils se promènent dans la république comme si de rien n'était. Ils sont reçus partout où ils vont, comme si de rien n'était. Et c'est nous, les victimes, qui sommes culpabilisées, parce que nous refusons d'oublier. Parce qu'il n'y a pas de réconciliation possible avec des gens qui refusent de reconnaître leurs torts.

Quand donc parviendrons-nous dans ce pays à identifier les bourreaux et leurs consorts sans peur ; à les nommer sans trembler ; à les localiser sans culpabiliser ; à les stigmatiser sans gêne et à les juger sans tabous ?

Et c'est là l'importance du travail de mémoire que nous faisons : pour empêcher l'oubli ; pour dire la vérité ; pour dénoncer le déni ; pour former et instruire les générations futures pour que jamais, jamais, elles n'aient à connaître la violence d'État et la barbarie qu'elle entraîne.

La pratique du devoir de mémoire n'a, en fin de compte, qu'un seul et unique but : comprendre ce qui s'est passé pour que cela ne se reproduise plus jamais.

**56 ans** après, nous voici, sereine mais déterminée à mener ce combat pour la vérité, pour la justice, pour la non-répétition de ces crimes et pour la réconciliation nationale car nous croyons, comme le dit Diane Feinstein, que « l'histoire nous jugera par notre détermination à forger une société juste, gouvernée par des lois et par la volonté d'affronter la vérité aussi laide qu'elle puisse être et de dire Jamais plus ».

Par ma voix, la Fondation Devoir De Mémoire-Haïti, rend un hommage solennel à toutes ces victimes de la barbarie duvalériste et interpelle les autorités de l'État pour qu'elles aient le courage d'assumer enfin et pleinement les devoirs qui sont les leurs : conserver les archives et autres éléments de preuve se rapportant aux violations des droits humains ; reconnaître publiquement ces violences d'État ; contribuer à faire connaître ces violations et ces crimes odieux ; créer un climat propice à l'établissement d'une justice pour tous ; autoriser la reprise du procès Duvalier et consorts, ériger des sites mémorielles sur tout le territoire pour que nous puissions commémorer et pleurer ensemble.

Le temps des beaux discours et des palabres infinis est révolu. Il est temps de prendre en main notre destin ; il est temps de réconcilier la nation avec elle-même ; il est plus que temps d'en finir avec ce règne permanent de l'impunité. Il est temps que l'État joue son rôle et assume ses responsabilités. Le temps de l'action est arrivé pour une Haïti soudée autour de son histoire, de sa mémoire pour un avenir bien meilleur.

Marie-Marguerite B. Clérié

Présidente de la Fondation Devoir De Mémoire-Haïti

Port- au- Prince / Haïti

Hôtel Le Plaza 26 Avril 2019

DEVOIR DE MEMOIRE - HAITI